

MONITEUR SPORTIF DE NATATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation (MSN). Le Moniteur Sportif de Natation est un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire National de Certification Professionnelle. Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération. Diplôme fédéral homologué de niveau IV (BAC...)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme fédéral homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 34061
2. Code NFS : 335
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : livret Moniteur Sportif de natation version au 02 mai 2021

Fiche RNCP <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34061/>

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Les activités du Moniteur Sportif de Natation répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel intervient son titulaire :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure allant de l'École de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure

Pour y répondre, le Moniteur Sportif de Natation, est amené à développer des activités dans deux domaines différents :

- La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- La participation au fonctionnement de la structure

Le Moniteur Sportif de Natation inscrit son action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs associatives et des objectifs fixés par les instances dirigeantes de la structure.

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux licenciés de la fédération française de natation de plus de 17 ans et titulaire des prérequis ci-après.



PREREQUIS

PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Avoir 17 ans minimum,
2. Être licencié à la Fédération française de natation,
3. Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
4. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois
5. Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous) ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis,
6. Avoir réalisé une performance (voir ici →) permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Dames	EPREUVES	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1:09.50	100 NL	1:01.50
2:31.50	200 NL	2:16.50
5:17.00	400 NL	4:50.00
10:53.00	800 NL	10:03.50
20:58.50	1500 NL	19:08.50
37.00	50 Dos	32.50
1:19.00	100 Dos	1:10.00
2:49.50	200 Dos	2:33.00
40.50	50 Brasse	35.50
1:28.50	100 Brasse	1:18.00
3:09.50	200 Brasse	2:48.50
34.00	50 Papillon	30.50
1:16.50	100 Papillon	1:08.00
2:48.50	200 Papillon	2:31.00
2:53.00	200 4 Nages	2:34.50
6:05.00	400 4 Nages	5:29.00

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour CANDIDATER à La formation MSN de l'ERFAN, les candidats devront s'inscrire en ligne ou via le dossier papier. Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Sélection : Les sélections sont réalisées sur dossier (complet). Les critères sont :

- a) Apprentis
- b) Pris en charge OPCO ou pôle emploi ou CPF
- c) Niveau sportif natation
- d) Date d'arrivée du dossier complet.

POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives. Il sera aussi réalisé à cette occasion un 100 4N (FINA).

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : En fonction du profil du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Mise en situation pratique en fin de matinée (11h00) :

- Les candidats seront amenés à réaliser un 100 4N (FINA) chronométré.

De plus, cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation
3. Renforcer votre niveau technique
4. Préparer votre métier

LES COMPÉTENCES VISÉES

- 1 Encadrer un groupe en sécurité
- 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
- 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
- 4 S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club
- 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

LE PROGRAMME

Le programme de formation est organisé autour des activités entendues comme un ensemble cohérent, logique et/ou chronologique, de séquences de travail finalisées, identifiées, organisées selon un processus observable en tant que tel.

PRMPSP - Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive

UC 1 - Prévention et gestion des incidents et accidents

- Intervention en cas d'incidents ou d'accidents
- Prévention des comportements à risque
- UC 1 - Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
 - Préparation d'un déplacement ou d'un stage
 - Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage
 - Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage
 - Réalisation d'un bilan relatif à l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage
- UC 2 - Conduite en sécurité de son action dans le cadre des apprentissages sportifs
 - Conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
 - Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
 - Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- UC 3 - Participation au fonctionnement de la structure
- UC 3 - Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
 - Accueil d'un public diversifié dans le cadre de la structure ;
 - Suivi de différents groupes au sein d'une structure
 - orientation du public au sein de la structure - Contribution à la gestion administrative de la structure ;
- UC 3 - Participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure
 - Implication dans la préparation et l'organisation de manifestations
 - Implication dans la promotion des activités d'une structure
- UC 3 - Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure
 - Conception d'un projet d'action
 - Conduite d'un projet d'action
 - Evaluation d'un projet d'action
- UC 4 - Accueil d'un stagiaire au sein de la structure
 - organisation de l'accueil du stagiaire
 - transmission au stagiaire de la culture fédérale et des valeurs citoyennes et associatives
- UC 4 - Accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure
 - tutorat
 - gestion de l'alternance en lien avec l'organisme de formation de la Fédération française de Natation
- UC 5 - Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
 - conception d'un plan d'entraînement, d'un cycle et d'une séance
 - conduite en sécurité du plan d'entraînement et d'une séance
 - évaluation du plan d'entraînement et de la séance d'entraînement

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Bourgogne Franche Comté a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation (numéro d'habilitation quinquennale 17-22-ERFBFC)

DATES

Les sélections sont programmées le 5 septembre 2022

Mis à jour le 18/10/2022

Le positionnement est programmé le 6 septembre 2022

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 19/09/22 au 30/06/2023	1 an	Le 15/08/2022	-----	05/09/2022	06/09/2022

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de septembre 2022 à juin 2023. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant dans la même semaine, 1 jour de formation en Centre (dont FOAD*) et 4 jours de formation en entreprise.

(* La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#))

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Les volumes horaires sont directement liés au positionnement. Ceux-ci sont donc le cadre minimum du référentiel fédéral.

Volume horaire total	530 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	260 Heures dont 75heures FOAD
	En structure	270 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer un groupe en sécurité	31h00	10h	30h00
UC2 - Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives	66h00	8h	90h00
UC3 – S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial	68h00	20h	40h00
UC4 - Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure	30h00	12h	20h00
UC5– Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive	65h00	25h	90h00
Total général	260 heures	dont 75heures	270 heures

En complément à ces informations, des modules sont proposées en fonction du positionnement. Ces modules complémentaires sont susceptibles de se dérouler sur des lieux extérieurs (autres que Dijon) pouvant engendrer des frais de déplacements, d'hébergement et de restaurations (frais annexe à la charge de l'employeur pour les salariés).

Pour rappel, une demande de prise en charge de ces frais peut être inscrit dans la demande AFDAS.

Ainsi le stagiaire pourra parfaire sa formation avec :

- Le module Aisance Aquatique;	35h
---------------------------------------	------------

LES CONTENUS

La formation s'articulera autour d'échanges avec les différents intervenants et des séances de pédagogie théorique et pratique avec les enfants.

-
- Faire le lien entre la méthode et les enfants en termes de moyens, organisation, et adaptation de pratique
 - S'interroger sur sa pratique, alimenter sa réflexion, s'ouvrir à des logiques différentes
 - Observation et pratique dans des séances
 - Tendre vers le 100% de réussite au test Aisance Aquatique
-

- **Le module Nagez Forme Santé;**

Attention ce module n'est accessible que sous condition de détention de diplôme (BF2, BPEJPS AAN ...)

70h

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine de la natation santé :

5. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement de la natation santé
 6. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation du sport santé
 7. Connaître la prise en charge du pratiquant en termes de sécurité et de spécificité
 8. Maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez forme santé
-

- **Le module PPG 1;**

21h

LES CONTENUS

Les contenus abordés seront donc pour l'apport théorie :

La contraction musculaire
Type de contraction
Aspect sécuritaire d'une séance
Organisation d'une séance
Type de méthode
Consigne et travail technique
Apprentissage du squat, développé couché, soulevé terre
Progressivité du squat, développé couché, soulevé terre
Préparation et âge de l'athlète
Quantification de base de la préparation physique

La partie pratique s'articulera ainsi :

Apprentissage des placements
Prophylaxie des nageurs (épaules): processus de réalisation
TP : organisation d'une séance en fonction (thème, durée et niveau technique)
TP : proposition d'exercice vers l'apprentissage du DC
TP : proposition d'exercice vers l'apprentissage du SQ
TP : proposition d'exercice vers l'apprentissage du SVT
TP : création d'une séance de gainage orientée natation - méthode de gainage
TP : création d'un outil de quantification de la prépa physique

- **Le module Eau libre niv 1;**

39h

LES CONTENUS

- Historique de l'Eau Libre
 - Eau Libre et sécurité
 - L'entraînement Niv 1 et l'Eau Libre
 - Officiel Eau Libre
 - Organisation d'une étape d'Eau Libre
 - Ce qu'il faut faire
-

-	La pratique	
-	Le module technique de nages.	21h
	LES CONTENUS	
	Remise à niveau sur la thématique via:	
	<ul style="list-style-type: none"> - une mise en situation - rappels théoriques - des échanges 	
	Ce temps de formation sera en particulier axé sur la technique de nage et la transmission lors de mise en situation (obligatoire pour tous).	
-	Le module Aquagym;	28h
	LES CONTENUS	
	Apport de connaissance sur les enjeux de l'aquagym	
	Travail sur le rythme musical	
	Construction de séances	
	Mise en situation	
-	Le module bébé nageur	18h
	LES CONTENUS	
	La réglementation de la pratique	
	Partage d'expériences	
	Mise en situation	

De plus, le jeune entraîneur devra (**obligatoire**) réaliser un stage d'une semaine (35h) dans un club extérieur à la région. Les objectifs seront de découvrir le projet du club, de comprendre son fonctionnement, de comprendre le projet pédagogique de l'école de nage (Objectifs, organisation, encadrement, enjeux), d'identifier l'organisation de l'encadrement technique du club, de suivre des groupes d'école de nage, de suivre un groupe « Jeunes » de niveau régional à national sur l'ensemble des entraînements pendant cette semaine et enfin de questionner l'entraîneur en charge de ce groupe sur ses objectifs, sa planification, son organisation et sa vision de l'entraînement et du rôle de l'entraîneur. Un compte rendu rédigé sera exigé.

De plus il sera programmé la participation à un stage régional ou départemental (catégorie jeune ou junior) à l'occasion des vacances soit de Toussaint, soit de février, soit de Pâques.

Enfin, un temps de présence de 2 à 3 journée sera également envisagé à l'occasion des championnats de France Juniors.

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

MSN 2022 2023									
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
01/09/2022		01/10/2022		01/11/2022		01/12/2022		01/01/2023	
02/09/2022		02/10/2022		02/11/2022		02/12/2022		02/01/2023	
03/09/2022		03/10/2022		03/11/2022		03/12/2022		03/01/2023	
04/09/2022		04/10/2022		04/11/2022		04/12/2022		04/01/2023	
05/09/2022		05/10/2022		05/11/2022		05/12/2022		05/01/2023	
06/09/2022		06/10/2022		06/11/2022		06/12/2022		06/01/2023	
07/09/2022		07/10/2022		07/11/2022		07/12/2022		07/01/2023	
08/09/2022		08/10/2022		08/11/2022		08/12/2022		08/01/2023	
09/09/2022		09/10/2022		09/11/2022		09/12/2022		09/01/2023	
10/09/2022		10/10/2022		10/11/2022		10/12/2022		10/01/2023	
11/09/2022		11/10/2022		11/11/2022		11/12/2022		11/01/2023	
12/09/2022		12/10/2022		12/11/2022		12/12/2022		12/01/2023	
13/09/2022		13/10/2022		13/11/2022		13/12/2022		13/01/2023	
14/09/2022		14/10/2022		14/11/2022		14/12/2022		14/01/2023	
15/09/2022		15/10/2022		15/11/2022		15/12/2022		15/01/2023	
16/09/2022		16/10/2022		16/11/2022		16/12/2022		16/01/2023	
17/09/2022		17/10/2022		17/11/2022		17/12/2022		17/01/2023	
18/09/2022		18/10/2022		18/11/2022		18/12/2022		18/01/2023	
19/09/2022		19/10/2022		19/11/2022		19/12/2022		19/01/2023	
20/09/2022		20/10/2022		20/11/2022		20/12/2022		20/01/2023	
21/09/2022		21/10/2022		21/11/2022		21/12/2022		21/01/2023	
22/09/2022		22/10/2022		22/11/2022		22/12/2022		22/01/2023	
23/09/2022		23/10/2022		23/11/2022		23/12/2022		23/01/2023	
24/09/2022		24/10/2022		24/11/2022		24/12/2022		24/01/2023	
25/09/2022		25/10/2022		25/11/2022		25/12/2022		25/01/2023	
26/09/2022		26/10/2022		26/11/2022		26/12/2022		26/01/2023	
27/09/2022		27/10/2022		27/11/2022		27/12/2022		27/01/2023	
28/09/2022		28/10/2022		28/11/2022		28/12/2022		28/01/2023	
29/09/2022		29/10/2022		29/11/2022		29/12/2022		29/01/2023	
30/09/2022		30/10/2022		30/11/2022		30/12/2022		30/01/2023	
		31/10/2022				31/12/2022		31/01/2023	

MSN 2022 2023									
février		Mars		Avril		Mai		Juin	
01/02/2023		01/03/2023		01/04/2023		01/05/2023		01/06/2023	
02/02/2023		02/03/2023		02/04/2023		02/05/2023		02/06/2023	
03/02/2023		03/03/2023		03/04/2023		03/05/2023		03/06/2023	
04/02/2023		04/03/2023		04/04/2023		04/05/2023		04/06/2023	
05/02/2023		05/03/2023		05/04/2023		05/05/2023		05/06/2023	
06/02/2023		06/03/2023		06/04/2023		06/05/2023		06/06/2023	
07/02/2023		07/03/2023		07/04/2023		07/05/2023		07/06/2023	
08/02/2023		08/03/2023		08/04/2023		08/05/2023		08/06/2023	
09/02/2023		09/03/2023		09/04/2023		09/05/2023		09/06/2023	
10/02/2023		10/03/2023		10/04/2023		10/05/2023		10/06/2023	
11/02/2023		11/03/2023		11/04/2023		11/05/2023		11/06/2023	
12/02/2023		12/03/2023		12/04/2023		12/05/2023		12/06/2023	
13/02/2023		13/03/2023		13/04/2023		13/05/2023		13/06/2023	
14/02/2023		14/03/2023		14/04/2023		14/05/2023		14/06/2023	
15/02/2023		15/03/2023		15/04/2023		15/05/2023		15/06/2023	
16/02/2023		16/03/2023		16/04/2023		16/05/2023		16/06/2023	
17/02/2023		17/03/2023		17/04/2023		17/05/2023		17/06/2023	
18/02/2023		18/03/2023		18/04/2023		18/05/2023		18/06/2023	
19/02/2023		19/03/2023		19/04/2023		19/05/2023		19/06/2023	
20/02/2023		20/03/2023		20/04/2023		20/05/2023		20/06/2023	
21/02/2023		21/03/2023		21/04/2023		21/05/2023		21/06/2023	
22/02/2023		22/03/2023		22/04/2023		22/05/2023		22/06/2023	
23/02/2023		23/03/2023		23/04/2023		23/05/2023		23/06/2023	
24/02/2023		24/03/2023		24/04/2023		24/05/2023		24/06/2023	
25/02/2023		25/03/2023		25/04/2023		25/05/2023		25/06/2023	
26/02/2023		26/03/2023		26/04/2023		26/05/2023		26/06/2023	
27/02/2023		27/03/2023		27/04/2023		27/05/2023		27/06/2023	
28/02/2023		28/03/2023		28/04/2023		28/05/2023		28/06/2023	
		29/03/2023		29/04/2023		29/05/2023		29/06/2023	
		30/03/2023		30/04/2023		30/05/2023		30/06/2023	
		31/03/2023				31/05/2023			

Ce planning est à titre prévisionnel et est susceptible de changer

HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 35 heures réparties de la façon suivante
En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h30 / 14h00-17h 30 (jeudi) soit 7 heures
En Entreprise : 28 heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 15 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Bourgogne Franche Comté - Parc tertiaire de Mirande, Bâtiment B, 14 B rue Pierre de Coubertin 21000- DIJON

Tram : accessible par les lignes 1, arrêt Piscine Olympique (10min de marche)

Parking accessible dans le Parc de Mirande.

Centres aquatiques pédagogiques

Piscine Olympique Dijon Métropole - 12 Rue Alain Bombard, 21000 Dijon

Piscine du Carrousel - 2 Cours du Parc, 21000 Dijon

Centre Nautique - 30B Rue Ernest Renan, 21300 Chenôve

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Action de Formation en Situation de Travail
7. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

7. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de l'agglomération Dijonnaise
8. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

9. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
10. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
7. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 UC a lieu lors d'un jury fédéral.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses (Nous contacter pour plus de renseignements)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
EPMS	<u>Epreuve 1 : Test de sécurité</u> Conditions de déroulement de l'épreuve : Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

<p>Période de certification*</p> <p>Oct.</p> <p>Rattrapage*</p> <p>Nov.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - départ libre du bord du bassin, - un parcours en nage libre, - une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre, - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres, - la sortie de l'eau de la victime <p>Durée de l'épreuve : 5' maximum par candidat.</p> <p><u>Epreuve 2 : Séance pédagogique suivie d'un entretien Conditions de déroulement de l'épreuve :</u> Effectif de participants : 6 minimum</p> <p>1) Séance pédagogique : Conduite d'une séance pédagogique de 20 minutes minimum. Cette séance se déroule dans la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif la préparation d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline. Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.</p> <p>2) Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à : - Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe - Présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline.</p> <p>Durée de l'épreuve : Séance : 20 minutes minimum Entretien : 20 minutes maximum</p>
<p>UC1</p> <p>Encadrer un groupe en sécurité</p> <p>Période de certification*</p> <p>Nov.</p> <p>Rattrapage*</p> <p>Juin</p>	<p><u>Type de l'épreuve n°1</u> : Test de sécurité - Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve physique se déroule en structure d'alternance. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat.</p> <p><u>Type de l'épreuve n°2</u> : Epreuve physique technique - L'épreuve consiste à valider le test du premier niveau des apprentissages sportifs conformément aux critères de réussite. A Noter : le candidat déjà titulaire du test de l'ENF1 Sauve nage est dispensé de l'épreuve n°2 de l'UC « Encadrer un groupe en sécurité ». Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve physique se déroule en structure d'alternance . Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat</p> <p><u>Type de l'épreuve n°3</u> : Entretien - L'entretien porte sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de leur application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale. Conditions de déroulement de l'épreuve : Cet entretien se déroule en structure d'alternance. Il est réalisé individuellement par chaque candidat. Durée de l'entretien : 15 minutes maximum par candidat</p> <p><u>Type de l'épreuve n°4</u> : Rapport de stage Conditions de déroulement de l'épreuve : Le candidat élabore un dossier portant sur l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineurs lors d'un stage. Cette épreuve se déroule à partir du suivi d'un stage réalisé auprès des sportifs de la structure fédérale (Structure, CD, ligue, FFN, stage aisance aquatique en partenariat avec une structure fédérale).</p>
<p>UC2</p> <p>Conduire en sécurité des apprentissages</p>	<p><u>Type d'épreuve</u> : Séance pédagogique suivie d'un entretien</p> <p><i>Etape 1 de l'épreuve</i> : projet pédagogique.</p>

<p>sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives</p> <p>Période de certification*</p> <p>Mai</p> <p>Rattrapage*</p> <p>Juin</p>	<p>Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs, afin de lui permettre de resituer la séance proposée à l'intérieur de celui-ci.</p> <p><i>Etape 2 de l'épreuve</i> : Rédaction d'une fiche de séance.</p> <p>Le candidat prépare une fiche de séance faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes.</p> <p>Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve.</p> <p>Seul le candidat ayant satisfait aux deux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.</p> <p><i>Etape 3 de l'épreuve</i> : Conduite d'une séance pédagogique suivie d'un entretien</p> <p>3.1) Séance pédagogique : Le candidat doit-être capable de conduire en sécurité une séance pédagogique en lien avec le groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs</p> <p>3.2) Entretien avec le jury : L'entretien est réalisé à partir de la séance et porte sur la conception, la conduite, l'évaluation de sa séance au regard du projet pédagogique. Ainsi le candidat présente ses choix éducatifs et pédagogiques mis en œuvre dans la séance. Il évalue son action.</p> <p>Durée de l'épreuve : Séance : 30 minutes minimum - Entretien : 20 minutes maximum</p> <p>Effectif de participants : 6 minimum correspondant obligatoirement au niveau du groupe tiré au sort.</p>
<p>UC3</p> <p>S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial</p> <p>Période de certification*</p> <p>Juin</p> <p>Rattrapage*</p> <p>Juin</p>	<p>Type de l'épreuve n°1 : Création d'un support de communication</p> <p>Cette épreuve se déroule en structure d'alternance. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat. Elle porte sur la création d'un support de communication présentant le projet d'action mené par le candidat au sein de la structure. Le candidat crée un support de communication présentant le projet d'action qu'il a mené au sein de la structure. Il choisit le type de support qu'il souhaite pour transmettre l'information (texte, musique, son, image, vidéo...). Le support de communication choisi par le candidat doit respecter les règles de la communication visuelle ou les règles des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).</p> <p>Type de l'épreuve n°2 : : épreuve orale</p> <p>Cette épreuve se déroule en centre.</p> <p>Le candidat remet au jury un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure. Ce document sert de support à l'épreuve orale qui porte sur le fonctionnement et les activités de la structure en se référant aux connaissances liées aux spécificités et caractéristiques des différents publics ainsi que sur les connaissances liées à l'environnement de la structure et à la réglementation des activités aquatiques.</p> <p>Durée de l'épreuve : 20' maximum par candidat.</p> <p>Type de l'épreuve n°3 : Mise en pratique d'une gestion administrative et technique</p> <p><i>Etape 1 de l'épreuve</i> : Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral au moins une licence au sein de la structure.</p> <p>Durée de l'épreuve : 10' maximum par candidat.</p> <p><i>Etape 2 de l'épreuve</i> : Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral des résultats de tests du premier niveau des apprentissages sportifs pour des pratiquants de la structure</p> <p>Durée de l'épreuve : 10' maximum par candidat.</p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve de mise en situation pratique se déroule en centre ou en structure d'alternance. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.</p> <p>Type de l'épreuve n°4 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action, suivie d'un entretien</p>

	<p>Elle porte sur la réalisation d'un projet d'action mis en œuvre par chaque candidat individuellement au sein de sa structure.</p> <p>Le candidat choisit un projet d'action (organisation d'une soirée d'animation, d'une action porte ouverte, d'un loto, d'une action dans le cadre de la nuit de l'eau...). Il conçoit, conduit et évalue un projet d'action. Le projet doit donc avoir été réalisé avant l'épreuve.</p> <p><i>Etape 1 de l'épreuve</i> : Réalisation d'un support à sa présentation A l'issue de la réalisation de son projet, le candidat crée un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).</p> <p><i>Etape 2 de l'épreuve</i> : Présentation Le candidat présente, à l'aide d'un support basé sur l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, son projet d'action réalisé au sein de sa structure d'alternance. Durée : 15 minutes maximum</p> <p><i>Etape 3 de l'épreuve</i> : entretien A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien. L'entretien porte sur la conception, la conduite et l'évaluation du projet d'action. Durée : 20 minutes maximum</p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve se déroule en centre. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.</p> <p>Elle porte sur la réalisation d'un projet d'action simple mis en œuvre par chaque candidat individuellement au sein de sa structure d'alternance.</p> <p>Le candidat choisit un projet d'action simple (organisation d'une soirée d'animation, d'une action porte ouverte, d'un loto, d'une action dans le cadre de la nuit de l'eau...). Il conçoit, conduit et évalue un projet d'action simple. Le projet doit donc avoir été réalisé avant l'épreuve.</p>
<p>UC4 Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure</p> <p>Période de certification* Juin</p> <p>Rattrapage* Juin</p>	<p>Type de l'épreuve n°1 : Entretien</p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve : Cet entretien se déroule en centre. Il est réalisé individuellement par chaque candidat.</p> <p>Le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure, la citoyenneté et le tutorat</p> <p>Durée de l'entretien : 20 minutes maximum par candidat</p>
<p>UC5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional</p>	<p>Type d'épreuve n°1 : Séance d'entraînement suivie d'un entretien</p> <p><i>Etape 1 de l'épreuve</i> : Mise à disposition du plan d'entraînement. Le candidat remet aux évaluateurs avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe, afin de lui permettre de resituer la séance d'entraînement proposée à l'intérieur de celui-ci.</p> <p><i>Etape 2 de l'épreuve</i> : Rédaction d'une fiche de séance. Le candidat prépare une fiche de séance, resituée dans le plan d'entraînement défini et faisant apparaître l'objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes.</p>

<p>Période de certification*</p> <p>Mai</p> <p>Rattrapage*</p> <p>Juin</p>	<p>Cette fiche de séance est également remise aux évaluateurs avant le début de l'épreuve. Seul le candidat ayant satisfait aux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.</p> <p><i>Etape 3 de l'épreuve : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien</i></p> <p>3.1) Séance d'entraînement Le candidat doit-être capable de conduire en sécurité une séance d'entraînement en lien avec les pratiques compétitives de niveau régional dans la discipline de son choix. Cette évaluation se déroulera avec comme public support un groupe de nageurs ayant pour objectif la préparation de compétitions de niveau régional dans sa discipline. Les Maîtres ne peuvent pas être public support à cette épreuve. Durée : 45 minutes minimum</p> <p>3.2) Entretien avec le jury. L'entretien réalisé à partir de la séance porte : <ul style="list-style-type: none"> - sur la conduite et l'évaluation de sa séance - l'analyse de l'effet de l'entraînement au cours de sa séance - la mobilisation des connaissances spécifiques Entretien : 30 minutes maximum</p> <p>Conditions de déroulement de l'épreuve : Cette épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance du candidat. Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.</p>
--	--

*Les informations relatives aux certifications sont estimatives est dépendantes des calendriers fédéraux

ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

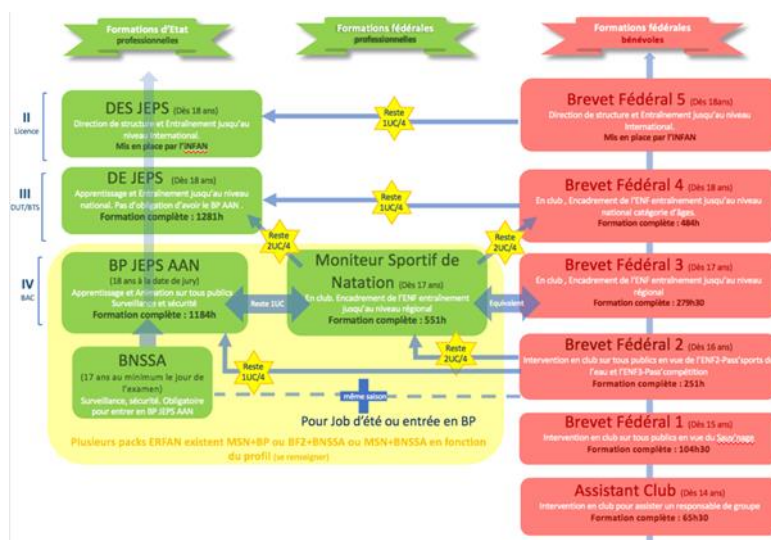
EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du Moniteur Sportif de Natation (MSN)

Dispense des	EPMSP	EPMSP* test de sécurité	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 5
BNSSA		X					
BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation"	X	X	X	X	X		
BF* 1 délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)			X				
BF* 2 natation course délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)	X	X	X	X	X		
BF *2 natation artistique délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)	X	X	X	X	X		
BF* 2 plongeon délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)	X	X	X	X	X		
BF* 2 water-polo délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)	X	X	X	X	X		
BF* 3 natation course délivré par la FFN (à jour de leur formation continue)	X	X	X	X	X	X	

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation MSN



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Moniteur Sportif de Natation. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents,
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur Sportif de Natation.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN Parcours complet	7534€ Soit 22,34 € /h	7484 €	---	50 €	7484 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

Mail : ligue@natationbfc.fr

Par téléphone au : 03.80.52.46.33

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LIBOZ Patrice	Tel 06.63.51.18.89	Mail: pliboz@yahoo.fr
Référent administratif	CHUECA Alicia	Tel 03.80.52.46.33	Mail: erfan@natationbfc.fr
Référent technique	LIBOZ Patrice	Tel 06.63.51.18.89	Mail: pliboz@yahoo.fr
Référent handicap	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr
Référent COVID	FREVILLE Sylvain	Tel 06.60.16.97.86	Mail: sylvain.freville@live.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5					
Session 2017-18	3	100%	100%	100%	100%	100%	---	0	66%	100%	100%	
Session 2018-19	6	100%	100%	100%	100%	100%	---	0	80%	100%	100%	
Session 2019-20	5	80%	80%	80%	80%	80%	---	20%	0	80%	80%	
Session 2020-21	5	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0	0	80%	80%	
Session 2021-22	13			100%		100%		7%	0		100%	

* le MSN ne comptait que 4 UC.